

Décision

Générale

colonial

Décision n° 555 décision n° 555 du 17 mai 1949

n° 555

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

TEXTE INTÉGRAL

Ali Hersi est engagé en qualité (le boy à l'Hôtel du Gouvernement, au salaire mensuel de trois mille francs (3.000 francs). L'intéressé aura droit, en outre, à l'indemnité de cherté de vie et aux indemnités pour charges de famille, le cas échéant, en application des textes en vigueur. La présente décision aura effet pour compter du 16 avril 1949.